

Nom du produit: **SZ-75-18 Herbicide (PCP #34906)** SPÉCIFICATION ID#: **50002748**

L'herbicide SZ-75-18 est considéré comme un mélange mécanique de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose **l'herbicide SZ-75-18**:

Sulfentrazone 75 WG MUP PCP # 33834

Date de la SDS: **03/01/2022** SPÉCIFICATION #: **50001751**

Carfentrazone 40 WG MUP PCP # 34141

Date de la SDS: **07/20/2021** SPÉCIFICATION #: **50002567**

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur:

FMC du Canada limitée 6755, chemin Mississauga, bureau 204 Mississauga (Ont.) L5N 7Y2 Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 07/14/2023

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Sulfentrazone 75 WG MUP

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001757

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

33834

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

Restrictions d'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

L5N 7Y2 Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

All other countries: +1 651 / 632-6793 (Collect)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2B

Irritation occulaire : Catégorie 2B

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

Sensibilisation des voies

respiratoires

Sous-catégorie 1A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée

Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques

H315 Provoque une irritation cutanée. H320 Provoque une irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Ap-

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

peler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
Sulfentrazone	Sulfentrazone	122836-35-5	>= 60 - < 80 *
palygorskite	palygorskite	12174-11-7	>= 5 - < 10 *
toluene	toluene	108-88-3	>= 1 - < 5 *
1322-93-6	Donnée non		>= 1 - < 5 *
	disponible		>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022 1.1

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
palygorskite	12174-11-7	VEMP	1 fibres/cm3	CA QC OEL
toluene	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm	CA QC OEL





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

	188 mg/m3	
TWA	20 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
toluene	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version 1.1

Date de révision: 03/01/2022

Numéro de la FDS: 50001757

Date de dernière parution: 02/16/2022 Date de la première parution: 02/16/2022

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granules

Couleur : brun

Odeur : de moisi

pH : 6.5 - 7.5

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 38 - 40 lb/scf

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,416 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4.13 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Remarques: <** Phrase language not available: [3F] CUST -

FMC11_000000086 **>

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux Évaluation : Irritation légère des yeux

BPL : ou

Remarques : <** Phrase language not available: [3F] CUST -

10000000009221 **>

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Produit:

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfentrazone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris Système de test: Cellules de lymphome de souris Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

toluene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Espèce: Rat Résultat: négatif

1322-93-6:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation inverse sur la sal-

monella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfentrazone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 13.7 - 16.2

mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOEL: 25 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 10 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

toluene:

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation Résultat: Effets tératogènes.

Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont

été observés

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Une certaine évidence d'effets néfatses sur la fonction

sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base

d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Composants:

Sulfentrazone:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

toluene:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEL : 65.8 - 78.1 mg/kg Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90-days

Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Souris, mâle et femelle NOEL : 60 - 79.8 mg/kg Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90-days

Organes cibles : système hématopoïétique

toluene:

Espèce : Rat NOAEL : 625 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Symptômes : effets sur le système nerveux central

Espèce : Rat
NOAEL : 0.098 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

Espèce : Rat
LOAEL : 2.261 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

1322-93-6:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022 1.1

Composants:

Sulfentrazone:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

toluene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations

Produit:

Remarques Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Sulfentrazone:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 60.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 32.8 mg/l Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.031

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 0.042 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0288 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 5.9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Crustacés): 0.51 mg/l Durée d'exposition: 21 d

terrestres

Toxicité pour les organismes : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 mg/kg

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022 1.1

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 25 µg/abeille

Remarques: Oral(e)

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Remarques: Contact

palygorskite:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

toluene:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poissons): 5.5 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50: 3.78 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Ceriodaphnia sp.): 0.74 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 134 mg/l Durée d'exposition: 3 h

1322-93-6:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 72 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capri-

cornutum)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capri-

cornutum)): 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

Persistance et dégradabilité

Composants:

Sulfentrazone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 2.22 - 9.56 h

toluene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

1322-93-6:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non-adaptée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Sulfentrazone:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Donnée non disponible

toluene:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.73 (20 °C)

1322-93-6:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: > 2.6 (20 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

Sulfentrazone:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Mobile dans les sols

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Sulfentrazone)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Sulfentrazone)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

956

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

: 956

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

N.O.S.

(Sulfentrazone)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : toluene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AICS : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2',4'-DICHLORO-5'-(4-DIFLUOROMETHYL-4,5-DIHYDRO-3-

METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-

YL)METHANESULFONANILIDE

palygorskite

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

Sulfentrazone 75 WG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/16/2022 1.1 03/01/2022 50001757 Date de la première parution: 02/16/2022

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation
© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

Carfentrazone 40 WG MUP

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Format: NA Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Carfentrazone 40 WG MUP

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit FO004353-3-A

Legacy Product Code 50002567

Synonymes CARFENTRAZONE-ETHYL:

ethyl α,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]

-4-fluorobenzenepropanoate (CAS name);

ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5- (4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) -4-fluorophenyl] propionate (IUPAC name)

Ingrédient(s) actif(s) Carfentrazone-éthyle

Famille chimique Triazolinones

PCP # 34141

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722)

Email: SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Urgences médicales :

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)

1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Mot indicateur: Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux



Conseils de prudence - Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	40
Crystalline silica, quartz	14808-60-7	<1
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde	9084-06-4	15 - 20
condensate, sodium salt		

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

FDS n°: FO004353-3-A **Date de révision**: 2021-07-20

Version 1

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître

le traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de Ingestion

traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler II ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

Les plus importants symptômes et Peut causer une irritation des yeux. effets, aigus ou retardés

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Un examen médical immédiat est requis en cas d'ingestion. Il peut être utile de montrer

cette fiche de données de sécurité au médecin.

Note au médecin traitant: Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon activé peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie mineur Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Eau pulvérisée. Mousse. Incendie majeur

Moyens d'extinction inappropriés Évitez les jets puissants.

Dangers spécifiques du produit

Aucun connu Produits de combustion dangereux

Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le fluorure d'hydrogène, le chlorure d'hydrogène, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés

organiques fluorés et chlorés.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Tenir les personnes et les animaux à l'abri des fuites / déversements et au vent. Gardez les Précautions environnementales

matériaux hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Garder hors des voies

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1

navigables. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes de confinement

Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Des déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être immédiatement balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec du détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel qu'un liant universel, de la terre de Fuller, de la bentonite ou d'une autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Méthodes de nettoyage

Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas

contaminer d'autres pesticides, engrais, eau, aliments ou aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière. Laver à fond après manutention. Retirer les vêtements et

les chaussures contaminés.

Entreposage Conserver dans des récipients étiquetés et fermés. La salle de stockage doit être construite

avec un matériau incombustible, fermée, sèche, ventilée et avec un sol imperméable, sans accès des personnes non autorisées ou des enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être

disponible.

Matériel d'emballage Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

SHA PEL	NIOSH	Mexique
-	-	-
A: 50 μg/m³	IDLH: 50 mg/m ³	Mexico: TWA 0.025
	TWA: 0.05 mg/m ³	mg/m³
Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m³ respirable	TWA: 0.025 mg/m ³
(Québec	TWA: 0.05 mg/m³ Québec TLV-TWA pour l'Ontario A: 0.1 mg/m³ TWA: 0.10 mg/m³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de

pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un

bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures ou bottes sécurité.

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver

l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement

pour des fuites.

Protection respiratoire Le produit ne présente pas automatiquement une préoccupation d'exposition à l'air pendant

la manipulation normale. En cas de déversement accidentel du produit qui produit une vapeur ou un brouillard lourd, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel incluant un filtre à particules.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Granules État physique Solide

Couleur Blanc cassé à beige

Odeur Latex

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

pH 8.63

Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Non applicable

Taux d'évaporationAucun renseignement disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité

Densité

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Pour density: 44.7 lbs/ft3 (0.716 g/mL)

Tap density: 45.9 lbs/ft3 (0.735 g/mL)

Densité Aucun renseignement disponible

Solubilité dans l'eau Émulsifie dans l'eau Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseigneme

Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité, cinématique
Viscosité, dynamique

Aucun renseignement disponible

Propriétés explosives Non explosif
Propriétés comburantes Non-oxydant

Masse moléculaireAucun renseignement disponibleMasse volumique apparentePour density: 44.7 lbs/ft3 (0.716 g/mL)Tap density: 45.9 lbs/ft3 (0.735 g/mL)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions Aucun dans des conditions normales de traitement.

Carfentrazone 40 WG MUP

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1

dangereuses

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviterLe chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.

Matières incompatibles Aucun connu.

Produits de décomposition

dangereux

Consulter la section 5 pour plus de renseignements.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale > 5000 mg/kg (rat femelle)

DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat) (homme Femme) **CL50 par inhalation** > 5.18 mg/l 4 heures (rat) (homme Femme)

Lésions oculaires graves/irritation Modérément irritant (lapin).

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).
Sensibilisation Non sensibilisant (souris-LLNA).

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Carfentrazone-éthyle	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
(128639-02-1)			-
Naphthalene sulfonic	= 3800 mg/kg (Rat)		
acid-formaldehyde condensate,			
sodium salt			
(9084-06-4)			

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Peut causer une irritation des yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de

la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el

bazo

Mutagénicité Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Carfentrazone-éthyle Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.

Toxicité pour la reproduction Carfentrazone-éthyle . Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Carfentrazone-éthyle . Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Non classé. STOT - exposition répétée Non classé.

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.

Danger par aspirationLe produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Crystalline silica, quartz	A2	Group 1	Known	X
14808-60-7				

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Carfentrazone-éthyle (128639-0	Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)						
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités			
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l			
	96 h LC50	Rainbow trout	1.6	mg/l			
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l			
	96 h CSEO	Algues	1.0	μg/l			
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l			
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l			
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg			
	DL50 orale	Bee	> 200	μg/abeille			
	LD50 contact	Bee	> 200	μg/abeille			
	LD50 acute oral	Northern bobwhite	>2250	mg/kg			
	DL50 orale	Collin de Virginie	>2000	mg/kg			

	Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Γ	Carfentrazone-éthyle	EC50 = 12 µg/l	96 h LC50 = 1,6 mg/L&0,0187	48 h EC50 > 9,8 mg/L&0,22
1	128639-02-1	14d EC50 = 0,0057 mg/L		
Γ	Sodium Benzoate		96 h LC50: 420 - 558 mg/L	48 h EC50: < 650 mg/L (Daphnia
1	532-32-1		(Pimephales promelas) flow-through	magna)
1			96 h LC50: > 100 mg/L (Pimephales	- '
L			promelas) static	
Ī	Bis(2-ethylhexyl) sodium		96 h LC50: 20 - 40 mg/L	48 h EC50: = 36 mg/L (Daphnia
1	sulfosuccinate		(Oncorhynchus mykiss) semi-static	magna)
1	577-11-7		96 h LC50: < 24 mg/L	
1			(Oncorhynchus mykiss) static 96 h	
1			LC50: = 37 mg/L (Lepomis	
-			macrochirus) static	

Persistance et dégradation Carfentrazone-éthyle . Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas

facilement.

Bioaccumulation Carfentrazone-éthyle . La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Carfentrazone-éthyle . Non pertinent.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOTCe matériau n'est pas un matériau dangereux tel que défini par le Département des

transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185, à moins qu'il ne soit expédié dans un emballage en vrac. La classification ci-dessous se rapporte à l'expédition en vrac (> 119 gal

/ 882 lb).

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas

applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

Carfentrazone 40 WG MUP

FDS n°: FO004353-3-A **Date de révision**: 2021-07-20

Version 1

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)

Classe de danger Ш Groupe d'emballage Polluant marin Oui.

Désignation UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

ICAO/IATA

UN3077 N° ID/ONU

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)

Classe de danger Groupe d'emballage

Désignation UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)

Classe de danger Groupe d'emballage Ш F-A, S-F No EMS Polluant marin

Dangers pour l'environnement

Désignation UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Oui Danger aigu pour la santé Danger chronique pour la santé Non Risque d'incendie Non Risque de décompression soudaine Non Danger de réaction Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1

Warning

Causes moderate eye irritation. DO NOT get in eyes.

Avoid breathing dust. Avoid contact with eyes, skin or clothing.

Wash thoroughly with soap and water after handling.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Crystalline silica, quartz	X	X	X
14808-60-7			

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	Х	Х	X	Χ	Х	X	Х	Х
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt 9084-06-4	Х	Х		Х	Х	Х	Х	Х

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité	1	Instabilité 0		Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité	1	Danger phys	sique 0	Protection individuelle X

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision :2021-07-20Cause de la révision :Libération initiale

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous

FDS n°: FO004353-3-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1

assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous droits réservés. Fin de la fiche signalétique